

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2025

Délibération n°
20250520-01

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
13 mai 2025

Absents : Mme LAINÉ Delphine (pouvoir à Mme SERVOZ-COCHARD Nadine), M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme CHESSEL Christelle.

OBJET

FC GAVOT – SUBVENTION 2025

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
21 MAI 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

21 MAI 2025
Le Maire

Georges BLANC



Monsieur le maire rappelle qu'en 2022, une convention d'aide financière entre le FC Gavot et les communes de Bernex, Champanges, Féternes, Larringes, Saint Paul en Chablais, Thollon et Vinzier avait été conclue pour une durée de 5 ans.

Dans ce cadre le FC GAVOT sollicite le versement d'une subvention de 2 607 € pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de verser au FC GAVOT une subvention de 2 607.00 € pour l'exercice 2025 conformément aux termes de la convention conclue en 2022.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 20 mai 2025

Le Maire

Georges BLANC



La Secrétaire de séance

CHESSEL Christelle